

DECRET N° 93-271 du 05 Novembre 1993

chargeant Monsieur Théodore HOLO,
Ministre chargé des Relations avec
le Parlement, Porte-Parole du Gouver-
nement de l'intérim de Monsieur Mama
ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Dévelop-
pement Rural pour compter du 26 Octobre
1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Octobre 1993 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 26 Octobre 1993, Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 05 Novembre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEDN 4 SGG 4 MDR-MRP 6 AUTRES MINISTERES
18 DEPARTEMENT 6 DAN-BN-FASJEP-ENA-UNB 5 DPE-DLC-INSAE-IGE-DCCT-
ONAC-GCONB-CSM-8 JORB 1.-